



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

développement

Question écrite n° 87319

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la question du renforcement de la sécurité pour développer la confiance. L'Institut Montaigne propose, dans un rapport d'avril 2015, de « continuer à développer le rôle de conseil et d'accompagnement de la CNIL tout en renforçant la sécurité juridique pour les entreprises ». Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement concernant cette proposition.

Texte de la réponse

Le facteur confiance est clé dans la croissance de l'économie numérique : confiance des usagers, pour que leurs données personnelles échangées sur les réseaux numériques bénéficient des protections requises ; confiance des entreprises, pour que la sécurité juridique de leurs traitements de données soient assurées. La commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a développé à ce titre une gamme d'outils d'aide et d'accompagnement. Elle a mis en place des « packs de conformité », qui permettent une approche globale, dynamique et concertée de mise en conformité de traitements complexes de données afférents à certains secteurs d'activité. La CNIL a ainsi mis en place avec les filières économiques concernées deux packs de conformité dans les secteurs des compteurs électriques communicants et de l'assurance. La CNIL a également développé un programme de labellisation : le dernier label mis au point par la CNIL porte sur les services de coffre-fort numérique. Ces différents outils ont vocation à continuer de se développer au bénéfice des usagers et des entreprises.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87319

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 août 2015](#), page 6272

Réponse publiée au JO le : [3 mai 2016](#), page 3765